



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU : 20 Octobre 2025

Compte-rendu affiché le : 28 Octobre 2025

Date de convocation du conseil municipal : 16 Octobre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Eliette CAMUT

Membres présents : Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR; M. Anthony JEANJEAN ;
Mme Karen MARCON; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Antonio GODOY ; M. Stéphane VAN
LERBERGHE ; M. Romain DESRICARD, M. Gilles GROS ; Mme Maghnia MENGUS

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Louisiane DELMAS (Procuration à Sophie
SOUYRIS) ; Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Cristelle LENOIR) ; M. Samuel
OLIVIER (Procuration à Eliette CAMUT) ;

Membre absent : M. Éric PEROLAT

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h15

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la
séance du 11 Septembre 2025.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

I – Vote des tarifs – Vacances d'octobre

II – Transfert en intégralité de la compétence EP à HERAULT ENERGIES

- III – Risque statutaire – CDG 34 – Adhésion au contrat groupe
- IV – Marché de Noël – Validation du tarif
- V – Délibération sur les amortissements – M57
- VI – Changements d'adresse
- VII – Questions diverses :

POINT N°1

2025-43 : Vote des tarifs – Vacances d'octobre

Les tarifs pratiqués pour les activités du mois d'octobre sont présentés aux élus ainsi qu'un prévisionnel des recettes en fonction des enfants attendus. Il y a deux activités : Karting et Accrobranche. Le Karting est un véritable succès car les inscriptions sont déjà complètes et la commune a rajouté des places supplémentaires. Les inscriptions pour l'Accrobranche seront bientôt complètes également. Hors prise en charge des coûts de transport par la commune, la participation demandée aux familles correspond environ à 50% du coût de l'activité.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus valident les tarifs proposés sur le tableau récapitulatif qui sera joint en annexe à la délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2025-44 : Transfert en intégralité de la compétence EP à HERAULT ENERGIES (HE)

Un mail explicatif des enjeux a été envoyé aux élus ainsi que le projet de convention afin qu'ils puissent prendre connaissance des détails du service mis en place par HERAULT ENERGIES (HE) pour assurer la maintenance et l'exploitation de l'Eclairage Public (EP) en plus de l'investissement déjà transféré. Le transfert de la compétence, dans sa globalité, apporte de nombreux avantages en termes de qualité de service mais il s'accompagne d'un surcoût financier important et de la nécessité de demander à l'entreprise gérante l'autorisation d'intervenir sur le réseau lorsque c'est nécessaire. Nous pourrions attendre la fin du contrat actuel, soit 2027, pour transférer la compétence mais la commune a un intérêt financier à opérer dès 2026 le transfert. En effet, la loi nous oblige en 2026 à référencer nos réseaux en classe A (précision à 50cm) pour les fournir lors des demandes de DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux). Si nous transférons la compétence, cette prestation sera prise en charge par HE et son montant est évalué à un an de cotisation au nouveau service.

Des élus expriment une certaine retenue à se dessaisir des compétences communales, surtout si cela génère un surcoût pour les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique qu'HE est une structure administrée par des élus et qui a vocation à rendre un service plus qu'à générer un profit. Ce qui est difficilement quantifiable d'un point de vue financier c'est le service et l'accompagnement dans les

projets communaux dont nous bénéficions au quotidien sans qu'il y ait pour autant facturation. C'est très visible pour les élus qui sont étroitement associés à la réalisation des projets d'urbanisme mais plus difficile à concevoir pour les autres.

Si on ajoute à cela toute la partie administrative effectuée par HE pour l'obtention des certificats d'économie d'énergie, le Fonds vert ou toute subvention associée à l'EP, il n'est pas certain que la commune soit gagnante à conserver cette compétence en régie. Par exemple, la commune n'a pas à faire de marché public pour le choix des matériaux en EP, pour le projet de l'alimentation électrique de la zone médicale, nous avons reçu des éléments techniques pour concevoir le projet sans avoir à faire appel à un cabinet d'étude.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus valident le transfert de la compétence EP à HERAULT ENERGIES dans sa globalité à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

2025-45 : Risque statutaire – CDG 34 – Adhésion au contrat groupe

Après un rappel sur ce qu'est le risque statutaire et la nécessité de s'assurer pour ce risque, Monsieur le Maire présente les nouvelles conditions tarifaires négociées dans le cadre du contrat groupe organisé par le CDG 34 et qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026.

Le courtier qui a remporté le marché est le même que pour l'ancien contrat. Il s'agit de WTW (anciennement GRAS SAVOYE) en partenariat avec l'assureur GENERALI.

Les nouveaux taux appliqués sont de 7.54% pour les agents CNRACL et 0.94% pour les agents IRCANTEC. La franchise pratiquée est de 15 jours. A masse salariale constante, une économie de 1 350€, donc minime, est à prévoir sur notre cotisation.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus décident d'adhérer au contrat.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4

2025-46 : Marché de Noël – Validation du tarif

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de reconduire le tarif de l'an passé pour le Marché de Noël. Le tarif est de 5€ pour un emplacement. Les participants peuvent faire le choix de plusieurs emplacements. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 10 novembre 2025. Pour rappel, aucune inscription n'est validée sans paiement en Mairie et de préférence par chèque dans l'éventualité d'une annulation.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus valident le tarif.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5

2025-47 : Délibération sur les amortissements – M57

Lors du passage à la M57, il est demandé aux communes de délibérer sur les durées d'amortissement. Une proposition est présentée aux élus avec pour principe de respecter les durées maximales préconisées dans l'instruction comptable. Il s'agit de limiter l'impact sur la section d'investissement.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus valident la proposition.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6

2025-48 : Changement d'adresse

Monsieur le Maire rappelle que la commune procède au fur et à mesure à la modification de la désignation des rues et de certaines adresses pour se conformer aux exigences imposées par l'Etat dans le cadre de la fiabilisation des adresses.

Aujourd'hui, il est question de se prononcer sur :

- La rue des hirondelles /les jardins du soleil
- Les différents bâtiments du groupe scolaire et la salle du cigalou
- La cour du Château.

Des documents récapitulatifs des changements sont présentés aux élus. (Plans et tableaux)
Ils seront joints en annexe à la délibération pour une meilleure compréhension.

Concernant la rue des hirondelles, les élus doivent valider l'extension de la rue au lotissement les jardins du soleil et valider la nouvelle numérotation. Ils valident la proposition.

Concernant le groupe scolaire et la salle du cigalou, les élus valident la proposition de numérotation.

Concernant la cour du château, la numérotation proposée ne convient pas aux élus qui souhaitent que l'on applique une numérotation au métrique.

A l'unanimité des membres présents et représentés, valident les propositions sauf pour la cour du Château.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°7

Questions diverses :

Monsieur le Maire propose aux élus de réfléchir sur le nom de la zone médicale, le nom de la rue qui sera créée et le nom de la maison médicale.

Des élus sont insatisfaits du service des ASVP en raison de la faible présence sur le village. Le problème vient principalement du fait qu'il n'y a toujours pas assez d'effectifs (absences, congés, recrutement ...) pour répondre à la demande contrairement à ce qui a été annoncé lors de la création du service. Un courrier sera envoyé à la Communauté.

#Monsieur le Maire indique qu'il a reçu, en présence des adjoints, des médecins intéressés par la maison médicale. Les discussions sont en cours et une réunion devra être organisée pour les présenter aux praticiens déjà engagés dans la démarche.

Clôture de la séance à 20h50